

Le SMAVD-EPTB de la Durance



Mission d'appui GEMAPI
11 février 2016

- Superficie: 14 200 km² (moitié de la Région PACA)

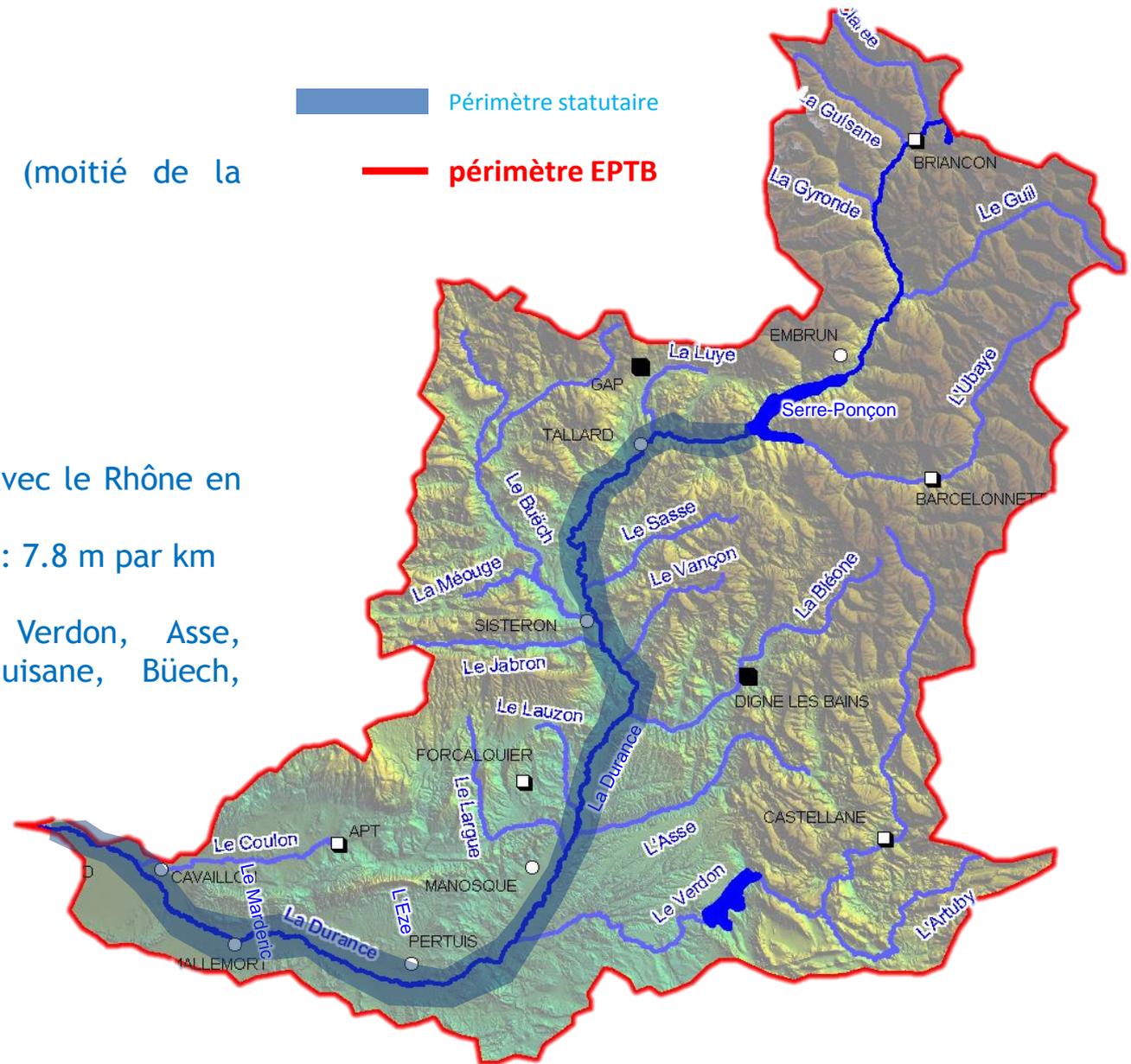
- Source : au Montgenèvre (2 400 m)

- Longueur: 305 km

- Altitude à la confluence avec le Rhône en Avignon : 12 m

- Très forte pente moyenne : 7.8 m par km

- Principaux affluents : Verdon, Asse, Bléone, Ubaye, Guil, Guisane, Büech, Jabron, Calavon.



**Fondé en 1976
entre les collectivités
territoriales de la Basse
Durance (32 communes +
2 Départements: 13 et 84)**

Composé depuis 2005 de:

- 78 communes riveraines ou EPCI**
- 4 Départements: 13, 84, 04 et 05**
- la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**



Principales missions :

Gestion hydromorphologique de la rivière

Préservation et gestion du patrimoine naturel

Gestion harmonieuse des différents usages

Gestion foncière de l'espace alluvial

Lutte contre les pollutions

**Gestion des crues et amélioration de la
sécurité au regard des inondations**



Le SMAVD-EPTB de la Durance,

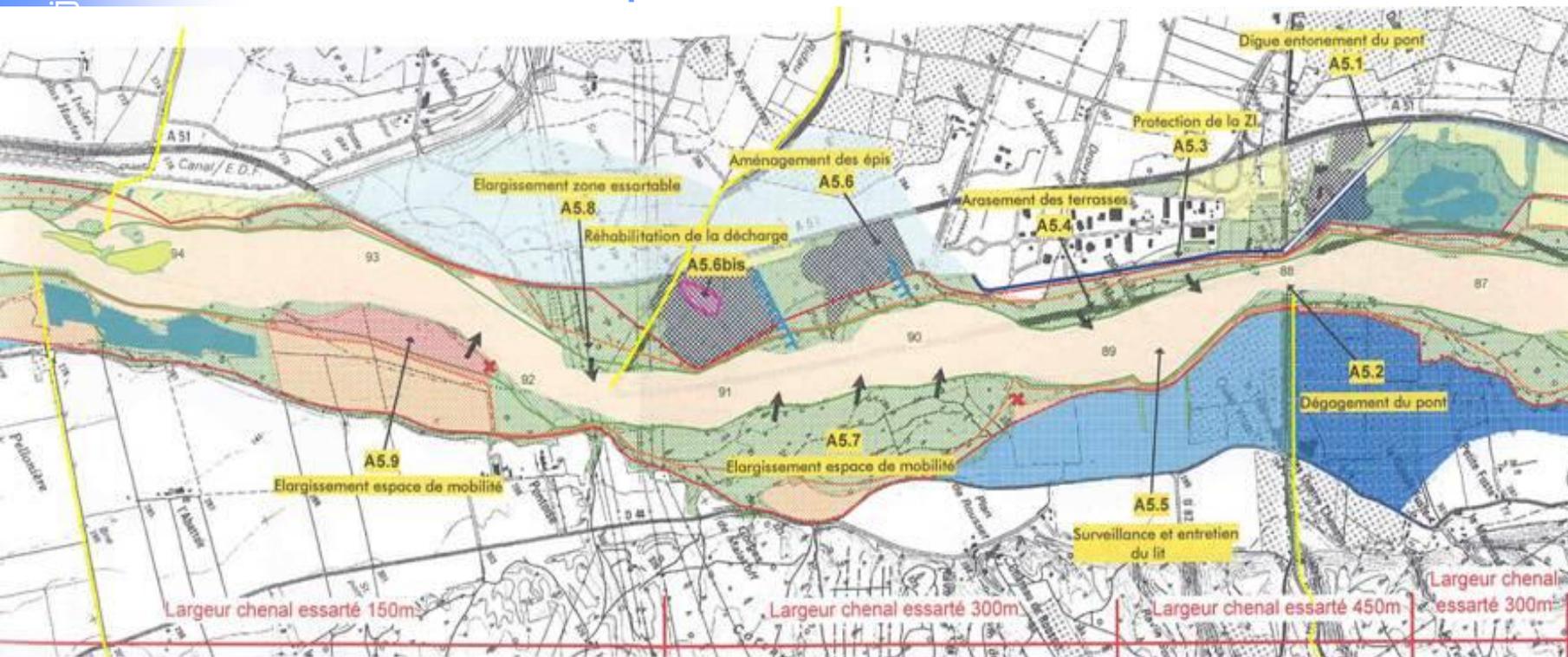
- Concessionnaire depuis 1982 du DPF de la Basse Durance
- Maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre dans différents domaines (inondation; morphologie fluviale; gestion milieux naturels; Observatoire Durance; etc ...)
- Portage et animation du Contrat de Rivière du Val de Durance
- Opérateur puis animateur Natura 2000
- Établissement Public Territorial du Bassin de la Durance depuis 2010

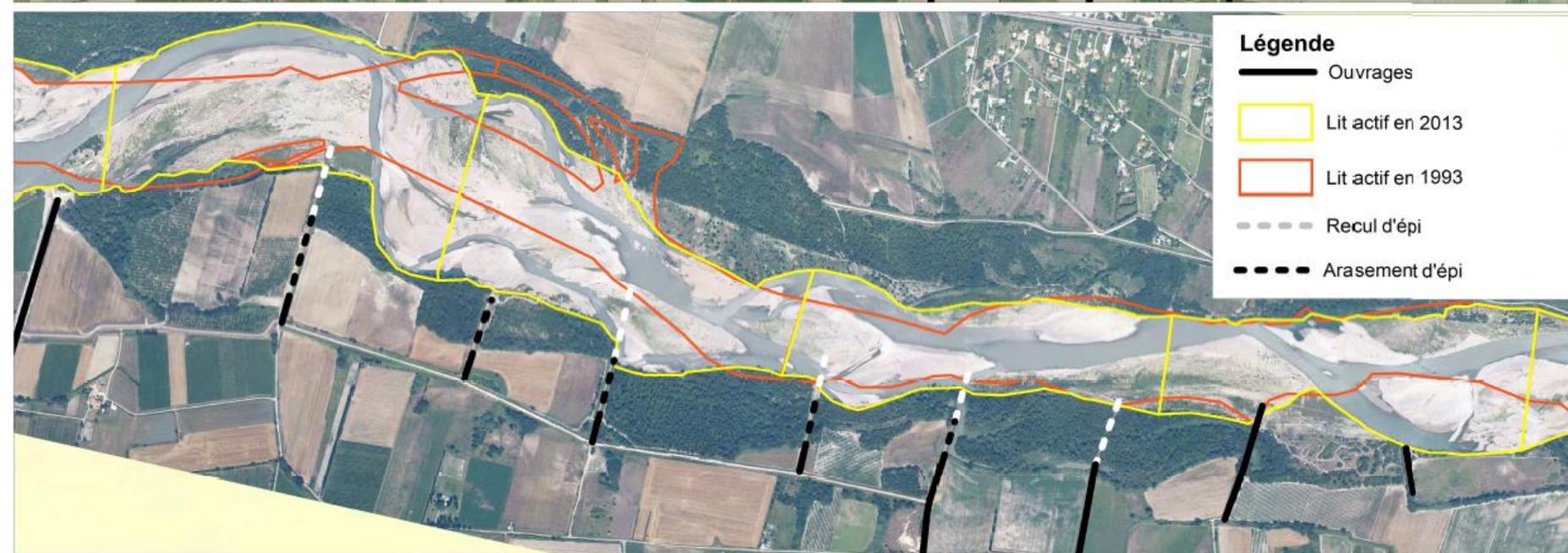
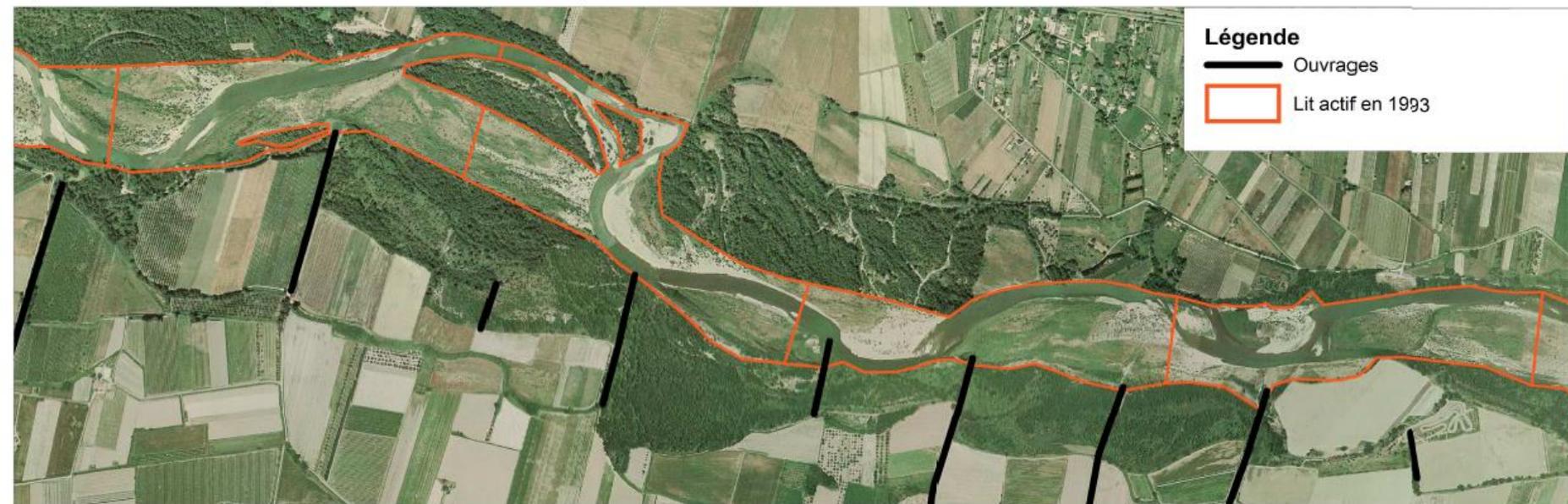


Schéma d'Aménagement = gestion intégrée

- crues ⇒ restructurer le système de protection
- morphologie ⇒ retour du transit sédimentaire, élargissement du lit vif
- milieux naturels ⇒ Accroissement de la diversité, protection des sites remarquables, amélioration des conditions de vie piscicoles
- Mise en place d'un observatoire

Etudes globales :
1998-2001
&
2003-2006





La méthode de travail du SMAVD avec les communes

Large concertation, partage et appropriation par les communes des orientations et du programme d'action découlant du Schéma global de gestion intégrée de la Durance élaboré par le SMAVD

Mise en œuvre des actions dans le cadre de conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre commune (ou EPCI) et SMAVD

Les démarches engagées pour la GEMAPI

☐ Sur l'axe Durance

18 EPCI concernés, amenés à se substituer aux 78 communes membres
(13 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération dont 2 sont remplacées par la métropole Aix-Marseille-Provence)

- | | |
|-----------|--|
| 2016-2018 | Conventionnement avec les EPCI / réalisation des diagnostics
Réalisation du diagnostic global (échelle Durance) |
| 2018 | Définition des modalités de mutualisation |
| 2019 | Préparation des délibérations EPCI pour modalités de fonctionnement avec le syndicat |
| 2017-2018 | Expérimentation « grandeur réelle » avec 2/3 EPCI volontaires |

Les démarches engagées pour la GEMAPI

☐ Sur le périmètre du BV

13 gestionnaires et 52 EPCI FP concernés

Travail avec les syndicats de rivières et PNR afin de favoriser la meilleure cohérence dans la mise en œuvre de la GEMAPI à cette échelle. Partager les résultats des études juridiques, économiques, techniques et les éléments de méthode